Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202602-DE

Commune de Calanhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0506202602

Séance du 05 juin 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage :
Procurations : 2

Le 05 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel, HAMON Fanny
Etaient absents : CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Procuration : BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril et CHAMBRY Erwan à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Désignation des 3 représentants pour les 8 commission de Guingamp-Paimpol-Agglomération**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de désigner des conseillers pour les 8 commissions de Guingamp-Paimpol-Agglomération. Pour les communes de moins de 1000 habitants il faut désigner 3 conseillers, en plus des conseillers communautaires (Cyril JOBIC et Thierry BRIAND)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer :
- Cyril JOBIC : familles, solidarités, santé et cohésion humaine
- Thierry BRIAND : environnement, climat, énergies et déchets
- Bruno BERGNEL : Eau, mer et littoral.

Fait à Calanhel, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE CALANHEL (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC